
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE SAISON 2017/2018

DE L'ASSOCIATION AIC MONEIN CUQUERON PARDIES

Association Intercommunale de Chasse MONEIN CUQUERON PARDIES

Mairie de Monein

Place Henri LACABANNE

64360 MONEIN

Nombre de membres présents : 53

Nombre de membres représentés : 3



Ordre du jour

- Ouverture
- Approbation du Compte Rendu moral
- Approbation du Compte Rendu d'activité
- Approbation du bilan financier
- Modification des statuts
- Délégations de pouvoirs aux chefs de battues
- Renouvellement du tiers sortant
- Approbation du règlement intérieur
- Informations diverses

➤ Ouverture

L'assemblée générale s'est tenue à la salle des chasseurs au Pont Lat le 29 juin 2018 à 20 heures en présence de M. TUHEIL Marcel représentant la mairie de MONEIN.

Après les remerciements adressés aux personnes présentes, à ceux qui œuvrent à la bonne marche de l'association, aux différentes institutions partenaires, le Président présente l'ordre du jour.

Compte rendu moral, compte rendu d'activités, bilan financier, renouvellement du tiers sortant, modification des statuts de l'AIC, préparation de la campagne 2018/2019 délégation de pouvoir aux responsables de battues, règlement intérieur 2018/2019, règlement intérieur spécifique pour la chasse du sanglier, questions diverses.

➤ Approbation du compte rendu moral :

Le Président évoque la participation à la vie de l'association pour laquelle seulement 10% environ des adhérents s'investissent dans les actions d'intérêt général :

Il est également évoqué le problème d'un conflit avec un résident du SERROT et des chasseurs par un manque de respect d'une règle élémentaire de sécurité : Tir au vol des grives à proximité d'une palombière

Sont également évoquées les relations tendues entre un résident du quartier LARINQ et les chasseurs de la société de chasse de GOES.

Est également abordé le problème de chasse sur un territoire dont l'AIC ne détient pas les droits de chasses, secteur Bareille.

Et enfin l'organisation d'une battue suite à des dégâts sur des plantations de maïs par des sangliers limitrophe avec la commune de CARDESSE.

En l'absence de remarques, le compte rendu moral est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

➤ Approbation du compte rendu d'activités :

Le nombre d'adhérents reste stable malgré l'érosion due au vieillissement des adeptes de la chasse.

Les comptages réalisés, révèlent des effectifs stables pour le lièvre et une forte baisse pour le chevreuil sur l'ensemble du territoire. Le renard quant à lui est en forte progression.

✓ Chevreuils

Au cours de la saison 2017/2018, 52 bracelets chevreuil ont été exploités dans le cadre du tir d'été. 143 bracelets chevreuils ont été exploités au total. Les prélèvements montrent un déséquilibre entre les prélèvements par sexe, 60 % de mâles pour 40 % de femelles.

✓ Sanglier :

34 bracelets sanglier ont été exploités pour un poids moyen de 49,35 Kg

Les associations ont bénéficié de dons de chevreuils ou de sanglier pour l'organisation de repas.

✓ Lièvres :

8 lièvres ont été prélevés dans le cadre du plan de chasse.

✓ Nuisible :

34 renards, 30 corneilles, 38 pies (résultats connus) ont été régulés en période de chasse ouverte, battues président, battues administratives du lieutenant de louveterie, tir à l'affût et piégeage.

✓ Faisans :

Trois lâchers pour un total de 450 faisans obscurs ont été réalisés encore cette saison pour l'ouverture de septembre et le premier week-end d'octobre et de novembre. Il a été décidé de relâcher du faisan commun au vue du très

faible taux de prélèvement du faisan obscur révélé par les chasseurs. Mais également du faible taux de réussite d'introduction du faisan commun.

✓ Animation :

La société a accueilli l'Association des Jeunes Chasseurs du 64 pour une matinée chevreuils.

Le repas des chasseurs, ouvert à tous a réuni 122 convives.

Le compte rendu d'activités, soumis au vote, est adopté à l'unanimité sans observations.

➤ **Approbation du Bilan financier :**

Le bilan financier de la campagne 2017/2018, présenté par le trésorier Jean Pierre MAISONNAVE, fait apparaître un solde positif. Il est approuvé à l'unanimité sans observations.

➤ **Modification des statuts :**

Suite à un entretien avec la Fédération Départementale des Chasseurs, il avait été préconisé de modifier un article des statuts de l'AIC.

La modification a été soumise au vote et adoptée à la majorité. 39 voix pour 17 voix contre

➤ **Délégations de pouvoirs aux chefs de battues :**

Pour la campagne 2018/2019, la délégation de pouvoirs aux responsables de battues est votée à l'unanimité pour Alfred HOURS, Gilbert BERGEZ, Michel POULIT, Didier MIRANDE pour le compte de la société et pour Michel SERREMOUNE et Francis SERREMOUNE pour le compte de l'Association de Chasse du Sanglier Gaves et Baïses pour laquelle la tolérance de chasse sur le territoire a été reconduite.

➤ **Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration**

Fernand CUYALA désireux ne pas se représenter a été élu à l'unanimité pour le remplacer M. BASSO Aldo

Personne n'étant candidat pour les deux autres postes au sein du CA de la société, les deux autres membres sortants sont réélus à l'unanimité.

➤ **Règlement intérieur**

Le Président présente ensuite le projet de règlement intérieur pour la campagne à venir. Le tir du faisan commun est autorisé.

L'interdiction de chasser sur l'ensemble du territoire jusqu'à 14 h 00 les jours où sont organisées les battues aux chevreuils a été abandonnée. Cette interdiction sera limitée uniquement aux secteurs chassés au vu de l'étendue du territoire. Le lieu des battues sera affiché sur le panneau d'information de la mairie, sur le site web de l'AIC et par voie de presse.

Le tarif des cartes reste inchangé pour la campagne 2018/2019.

Le projet de règlement intérieur est approuvé à l'unanimité sans observations.

Un règlement intérieur spécifique à la chasse du sanglier est présenté. Il définit un cadre strict dans lequel devront s'inscrire les adeptes de cette chasse. La formulation a fait l'objet d'une réflexion de telle sorte qu'il n'y ait pas d'ambiguïté possible. Le CA veillera à une mise en application rigoureuse des règles qu'il comporte. Le projet de règlement intérieur est approuvé à l'unanimité sans observations.

➤ Informations diverses

- **Chasse aux sangliers interdite le 02 septembre 2018 sur tout le territoire en raison d'une randonnée pédestre et VTT.**
- **Ouverture générale : 09 septembre 2018**
- **Permanences de vente des cartes : Ouverture anticipée sanglier : Samedi 11 août bar « petit manseng » de 9h à 12h**
- **Vente des cartes de société pour l'ouverture générale : samedi 01, lundi 03 et samedi 08 septembre 2018 même lieu.**

L'ordre du jour étant épuisé, et en absence de questions diverses, le Président remercie l'assistance et invite les participants à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Le président de l'Association.

Mr Didier MIRANDE

Le Trésorier

Mr MAISONNAVE Jean-Pierre